

#UNIVERSITÉSENGHOR
université internationale de langue française
au service du développement africain

CONCOURS USENGHOR
FOIRE AUX QUESTIONS
DIFFÉRENTES ÉTAPES DU CONCOURS

A

AVANT LA SOUMISSION DES DOSSIERS EN LIGNE

1. Je suis toujours en année de licence, je soutiens en juillet. Est-ce que je peux postuler pour le concours ?

L'admission pour l'université Senghor requiert l'obtention d'un diplôme équivalent d'un BAC+3. Il n'est donc pas possible à un candidat n'ayant pas terminé ses études de licence avant la clôture du processus de recrutement de se voir accepté à l'Université Senghor. Avoir un diplôme bac+3 ou équivalent est une condition indispensable pour postuler au moment du concours.

2. Je viens d'obtenir mon diplôme de licence, je n'ai que deux mois d'expérience professionnelle. Ai-je une chance d'être retenue ?

L'admissibilité au concours de l'Université Senghor requiert une expérience professionnelle d'une année minimum, qui peut avoir été fractionnée en plusieurs expériences de quelques mois.

3. J'ai une formation initiale dans un domaine mais je souhaite postuler dans un autre. Ai-je une chance d'être retenu ?

Certaines de nos spécialités ont un caractère pluridisciplinaire qui permet d'accepter divers profils de formation initiale. Tout dépendra de votre projet professionnel et de vos résultats aux différentes épreuves du concours.

4. A qui est adressée la lettre de motivation ?

La lettre de motivation doit être adressée au Recteur de l'Université Senghor.

5. Que faut-il mettre dans la lettre de motivation ?

Dans la lettre de motivation, le candidat expose les raisons pour lesquelles il estime qu'il peut être admis comme étudiant de la prochaine promotion en mettant en évidence ses atouts et aussi comment les études à l'Université Senghor s'inscrivent dans son plan de carrière, tous les éléments permettant de convaincre que vous êtes le candidat idéal.

6. Est-ce possible de choisir deux spécialités parmi les 9 proposées ?

Non, on ne peut être candidat qu'à une seule spécialité.

7. Qu'arrive-t-il si mon projet professionnel est semblable à celui d'un autre candidat ?

Il n'arrivera rien.

8. A qui m'adresser si j'ai besoin d'aide dans la constitution de mon dossier de candidature ?

Pour toutes vos demandes d'informations complémentaires, l'université est à votre disposition par ses services dédiés. Vous pouvez notamment nous laisser un message sur notre page Facebook : www.facebook.com/usenghor.

9. Comment se fait le choix des candidats ? Quels sont les critères de sélection ?

C'est au jury du concours d'entrée qu'il appartient d'attribuer, après délibération, le statut d'admissibilité parmi les candidats qui auront passé avec succès les trois étapes du concours.

L'admission définitive est prononcée après règlement des droits d'inscription.

De surcroît, le jury attribuera un nombre déterminé de bourses parmi les candidats pré-admis au concours d'entrée en considération des critères qu'il aura retenus. A titre d'exemple, un candidat âgé d'au moins 36 ans ne peut bénéficier d'une bourse.

Toutes les décisions du jury sont souveraines et discrétionnaires. Elles ne sont pas susceptibles d'appel.

B

DANS LE CADRE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

10. Comment dois-je me préparer pour aller à la composition ?

Comme tout étudiant sérieux et désireux de réussir le concours.

11. Qu'est-ce que je dois réviser ?

Vous êtes invités à vous documenter sur des thèmes liés à l'actualité du développement et à la spécialité de votre choix. L'épreuve écrite vise également à apprécier vos compétences rédactionnelles et votre esprit de synthèse.

12. Combien dure l'épreuve ?

L'épreuve écrite est en principe d'une durée maximale de deux heures.

13. Où se déroule le test écrit ?

Le test écrit se déroule dans un centre de composition dans la plupart des pays membres de la francophonie. Les candidats autorisés à passer l'épreuve écrite recevront une convocation indiquant le lieu précis et l'heure de convocation plusieurs jours à l'avance. Une indication sera faite aussi sur le site de l'université.

C POUR L'ENTRETIEN

14. Sur quoi portera l'entretien ?

L'entretien portera sur tout sujet permettant d'évaluer votre intérêt pour une formation à l'Université Senghor. Vous allez rencontrer un membre de notre administration ou un représentant de l'Université à cet effet.

15. Faut-il réviser des matières ?

Il n'est pas nécessaire de réviser des matières, mais comme indiqué à la question 11, il sera préférable de connaître les fondamentaux dans la spécialité à laquelle vous souhaitez faire la formation au cas où les discussions avec la personne en charge de l'entretien vont aborder certains détails techniques. Et surtout n'oubliez pas votre pièce d'identité.

16. Suivant quels critères l'université sélectionne-t-elle un candidat comme boursier ou non ?

Les critères de choix relèvent de la souveraineté de l'Université Senghor. Le nombre de bourses est limité (environ 120). Mais la demande croissante de formation en Afrique a conduit l'Institution à développer une politique permettant à des étudiants admissibles mais non retenus pour bénéficier d'une bourse, de participer à la formation en contribuant eux-même à leur prise en charge. A cet effet, 60 places environ sont disponibles pour ces étudiants capables de s'acquitter des frais de scolarité. Ces étudiants constituant une liste complémentaire bénéficient du même paquet de services que les autres étudiants

et sont traités de la même manière pour ce qui relève des services communs: transport, hébergement, assurance (maladie, transport), restauration. Par contre, leur stage n'est pas pris en charge et ils ne reçoivent pas d'allocation mensuelle.

17. Quelles sont les chances d'obtenir la bourse ?

Les meilleurs étudiants ont les meilleures chances d'obtenir la bourse, mais il faut noter que nous avons environ 2500 dossiers de candidatures déposés, seulement 180 étudiants admis et parmi eux, 120 étudiants se voient attribuer une bourse.

18. Si je suis retenu(e) sur la liste complémentaire, existe-t-il une possibilité d'obtenir une bourse une fois sur place ? Sous quelles conditions ?

Les décisions du jury d'admission sont sans recours et ne peuvent être modifiées. Il n'est donc pas possible d'obtenir une bourse de l'Université Senghor une fois sur place.

19. Si je suis retenue, pourrais-je choisir de suivre mes cours dans un campus externalisé ?

Les campus décentralisés constituent une alternative aux aspirants à nos formations qui ne peuvent se rendre à Alexandrie pour diverses raisons. A cet effet, ils obéissent à des critères d'entrées spécifiques suivant chaque type de formation. Au cas où un candidat admissible pour le site d'Alexandrie souhaite suivre ses cours dans un campus externalisé qui offre la même formation, la redirection n'est pas automatique. Elle fait suite à une demande écrite par le candidat et une vérification de ce qu'il répond aux conditions d'entrée à la formation. Il est à noter que la plupart de nos formations dispensées sur les campus sont de niveau M2. Par ailleurs aucune bourse n'est attribuée par l'Université Senghor à des étudiants suivant un programme sur un campus externalisé.

20. Si je suis retenue, est ce que je peux remettre mon inscription pour l'année suivante ou la promotion suivante ?

Non. Elle est prononcée au titre d'une

seule promotion. A la promotion suivante, le candidat doit reprendre le processus de candidature au concours.

21. Dans quelle langue se dérouleront les cours ?

L'université Senghor est un opérateur de la Francophonie et à ce titre, les cours sont dispensés en français.

22. Devra-t-on apprendre et utiliser la langue arabe une fois sur place ?

L'apprentissage de l'arabe n'est pas une obligation, le personnel d'encadrement et d'appui de l'université s'exprimant à l'écrit et à l'oral en français. Toutefois, il est donné un cours non obligatoire sur les rudiments de la langue arabe dans le but de faciliter les interactions des étudiants avec la société égyptienne.

D

EN PRÉPARATION À VOTRE VOYAGE SUR ALEXANDRIE

23. Faut-il garder des documents (diplôme, acte de naissance, etc.) sur soi ? Si oui, lesquels ?

Une fois que vous aurez soldé les droits d'inscription ou les frais de scolarité suivant que vous soyez sur la liste principale (étudiants boursiers) ou complémentaire (étudiants non boursiers), il vous sera indiqué les documents avec lesquels vous devrez voyager. Il s'agit en général des justificatifs attestant de l'authenticité de tous les documents déclarés et fournis pour votre dossier de candidature.

24. Les versions électroniques suffisent-elles ?

Les versions numériques ont servi à alimenter votre dossier de candidature. Il est important pour nous de consulter les originaux ou copies légalisées pour prouver l'authenticité des documents que vous avez fournis. Ces documents originaux ou photocopies légalisées vous seront retournés après vérification sur place.

25. Est-il possible de changer de spécialité une fois sur place ? Et dans quel délai après le démarrage des cours ?

En principe, ce n'est pas possible. Toutefois,

cela peut être envisagé à titre exceptionnel, sous réserve de remplir les conditions d'accès à la nouvelle spécialité envisagée.

26. La recherche de stage est-elle assurée par l'université pour les étudiants ?

Les départements de l'Université offrent un appui et un suivi à la recherche de stage. Néanmoins, il est attendu des étudiants qu'ils prennent eux-mêmes les devants de cette recherche afin de leur permettre de se confronter aux exigences du monde professionnel et de se préparer à l'après formation où il est tenu de se réinsérer.

27. Quelles sont les périodes de repos ou de vacances ?

L'université étant située en Egypte, elle est soumise à la réglementation de son pays d'accueil. A cet effet, les cours ont lieu du dimanche au jeudi tandis que les Vendredi et Samedi sont libérés. Les cours sont arrêtés pour les fêtes de nouvel an. Dans chaque département, certaines semaines sont libérées de cours.

28. Une fois l'année universitaire entamée, puis-je me désister ?

Le désistement est possible tout au long de votre formation. Tout dépend de la raison le justifiant. Le règlement de l'université prévoit les cas possibles et les conditions de leur réalisation.

29. Est-ce que l'Université me remboursera les frais d'inscription si je me désiste en cours d'année ?

Tout est fonction des conditions dans lesquelles vous vous désistez. Si, bien avant la rentrée, vous sollicitez une renonciation, vos frais d'inscription vous seront remboursés après déduction des frais dossiers (200 €). Ce qui ne sera pas le cas si cela se produit plusieurs semaines après le démarrage des cours.

E

AUTRES QUESTIONS UTILES

30. Ai-je besoin d'un visa pour l'Egypte ? Comment l'obtenir ?

Les conditions d'entrée en Egypte sont

définies par les autorités égyptiennes. Vous aurez à vous rapprocher du ministère en charge des affaires étrangères de votre pays pour connaître les conditions d'accès des ressortissants de votre pays en Egypte. L'université vous fournira les documents utiles et qui sont de son ressort pour la demande de votre visa.

31. Je suis fonctionnaire, pourrait-on envoyer un courrier à mon administration, pour obtenir une disponibilité ?

À la réception des frais d'inscription, l'université vous enverra une lettre d'admission. Cependant, au cas où vous auriez besoin d'un autre justificatif officiel de votre pré-admission (n'ayant pas encore soldé les frais d'inscription), une telle attestation vous sera délivrée sur demande.

32. Serai-je en sécurité en Egypte de manière générale ?

L'Égypte accueille depuis 1990 les diverses promotions de l'Université. Malgré les différentes crises politiques qu'elle a connues, les activités de l'Université se sont toujours bien déroulées avec l'appui des autorités

égyptiennes.

33. Quelles sont les conditions de vie des étudiants une fois sur place ?

Comme indiqué dans l'annonce, une fois sur place, les étudiants bénéficient d'une prise en charge qui comprend : l'hébergement, la restauration du midi (tous les jours de la semaine), le transport des lieux de résidence vers l'université (tous les jours) et l'assurance (transport - maladie) pendant le séjour en Egypte. En plus de ce paquet offert à tous les étudiants, les étudiants boursiers bénéficient d'une allocation mensuelle permettant de couvrir une partie de leurs autres frais de vie.

34. Étant à l'université, puis-je accueillir des parents dans mon logement ?

L'invitation de parents proches est possible mais elle est encadrée. Pour ce faire, vous serez priés de vous rapprocher de notre service intérieur.

